

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Isocyanate, solution de réaction

Date de révision: 17.07.2023

Code du produit: 05168

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Isocyanate, solution de réaction

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|----------------------|----------------------------------|------------------------------|
| Société: | AnalytiChem GmbH | |
| Rue: | Stempelstraße 6 | |
| Lieu: | D-47167 Duisburg | |
| Téléphone: | 0203/5194-0 | Téléfax: 0203/5194-290 |
| E-mail: | info@analytichem.de | |
| Interlocuteur: | Abteilung Produktsicherheit | Téléphone: 0203/5194-107/117 |
| E-mail: | produktsicherheit@analytichem.de | |
| Internet: | www.analytichem.de | |
| Service responsable: | Abteilung Produktsicherheit | |

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

Information supplémentaire

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226

Acute Tox. 2; H330

Skin Corr. 1A; H314

Eye Dam. 1; H318

Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

chlorobenzène, di-n-butylamine

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Isocyanate, solution de réaction

Date de révision: 17.07.2023

Code du produit: 05168

Page 2 de 14

Mentions de danger

| | |
|------|--|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H330 | Mortel par inhalation. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Conseils de prudence

| | |
|----------------|--|
| P280 | Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|----------|---|--------------|------------------|-------------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 108-90-7 | chlorobenzène | | | 85 - < 90 % |
| | 203-628-5 | 602-033-00-1 | 01-2119432722-45 | |
| | Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Aquatic Chronic 2; H226 H332 H315 H411 | | | |
| 111-92-2 | di-n-butylamine | | | 10 - < 15 % |
| | 203-921-8 | 612-049-00-0 | 01-2119475606-30 | |
| | Flam. Liq. 3, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H226 H330 H311 H302 H314 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|----------|-----------|--|-------------|
| | | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | |
| 108-90-7 | 203-628-5 | chlorobenzène | 85 - < 90 % |
| | | par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg | |
| 111-92-2 | 203-921-8 | di-n-butylamine | 10 - < 15 % |
| | | par inhalation: CL50 = 218 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 768 mg/kg; par voie orale: DL50 = 550 mg/kg | |

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w) , réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Isocyanate, solution de réaction

Date de révision: 17.07.2023

Code du produit: 05168

Page 3 de 14

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.
En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Protéger l'oeil non blessé.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

corrosif
Irritant
Douleurs abdominales
Maux de tête
État narcotique
Excitation
Spasmes
Troubles gastro-intestinaux
Vomissement
Exerce un effet dégraissant sur la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles
Produits de combustion dangereux
En cas d'incendie, risque de dégagement de:
Dioxyde de carbone (CO₂) Monoxyde de carbone
Chlorure d'hydrogène (HCl) Phosgène
Oxydes d'azote (NO_x)
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.
Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.
Veiller au retour de flamme.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Isocyanate, solution de réaction

Date de révision: 17.07.2023

Code du produit: 05168

Page 4 de 14

des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pager ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Isocyanate, solution de réaction

Date de révision: 17.07.2023

Code du produit: 05168

Page 5 de 14

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Préventions des incendies et explosion

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

température de stockage < +30°C

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS | Désignation | ppm | mg/m³ | f/cm³ | Catégorie | Origine |
|----------|---------------|-----|-------|-------|--------------|---------|
| 108-90-7 | Chlorobenzène | 5 | 23 | | VME (8 h) | |
| | | 15 | 70 | | VLE (15 min) | |

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

| N° CAS | Désignation | Paramètres | Valeur limite | Milieu | Moment de prélèvement |
|----------|---------------|--------------------------------------|---------------|--------|-----------------------|
| 108-90-7 | Chlorobenzène | 4-Chlorophénol total (/g créatinine) | 25 mg/g | Urine | en fin de poste |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Isocyanate, solution de réaction

Date de révision: 17.07.2023

Code du produit: 05168

Page 6 de 14

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS | Désignation | | |
|---------------------------------|-------------------|------------|------------------------|
| DNEL type | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
| 108-90-7 | chlorobenzène | | |
| Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 23 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, aigu | par inhalation | systémique | 70 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | local | 42,3 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, aigu | par inhalation | local | 94 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, à long terme | dermique | systémique | 12 mg/kg p.c./jour |
| Salarié DNEL, aigu | dermique | systémique | 15 mg/kg p.c./jour |
| Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 1 mg/m ³ |
| Consommateur DNEL, aigu | par inhalation | systémique | 1 mg/m ³ |
| Consommateur DNEL, à long terme | dermique | systémique | 3 mg/kg p.c./jour |
| Consommateur DNEL, aigu | dermique | systémique | 3 mg/kg p.c./jour |
| Consommateur DNEL, à long terme | par voie orale | systémique | 3 mg/kg p.c./jour |
| Consommateur DNEL, aigu | par voie orale | systémique | 3 mg/kg p.c./jour |
| 111-92-2 | di-n-butylamine | | |
| Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 29 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, aigu | par inhalation | systémique | 29 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | local | 29 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, aigu | par inhalation | local | 29 mg/m ³ |

Valeurs de référence PNEC

| N° CAS | Désignation | |
|---|-----------------|--|
| Milieu environnemental | Valeur | |
| 108-90-7 | chlorobenzène | |
| Eau douce | 0,032 mg/l | |
| Eau douce (rejets discontinus) | 0,066 mg/l | |
| Eau de mer | 0,003 mg/l | |
| Sédiment d'eau douce | 0,922 mg/kg | |
| Sédiment marin | 0,092 mg/kg | |
| Intoxication secondaire | 10 mg/kg | |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | 1,4 mg/l | |
| Sol | 0,166 mg/kg | |
| 111-92-2 | di-n-butylamine | |
| Eau douce | 0,084 mg/l | |
| Eau douce (rejets discontinus) | 0,084 mg/l | |
| Eau de mer | 0,008 mg/l | |
| Sédiment d'eau douce | 11,4 mg/kg | |
| Sédiment marin | 1,14 mg/kg | |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | 149,5 mg/l | |
| Sol | 2,23 mg/kg | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Isocyanate, solution de réaction

Date de révision: 17.07.2023

Code du produit: 05168

Page 7 de 14

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Écran de protection du visage

Protection des mains

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation KCL 890 Vitoject®

Matériau approprié: FKM (caoutchouc fluoré) 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation KCL 890 Vitoject®

Matériau approprié: FKM (caoutchouc fluoré) 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Danger d'explosion

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---------------------------------------|--------------------------|
| L'état physique: | Liquide |
| Couleur: | incolore |
| Odeur: | comme: Benzène |
| Seuil olfactif: | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion/point de congélation: | Aucune donnée disponible |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Isocyanate, solution de réaction

Date de révision: 17.07.2023

Code du produit: 05168

Page 8 de 14

| | |
|--|--------------------------|
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | ~132 °C |
| Inflammabilité: | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'explosivité: | Aucune donnée disponible |
| Limite supérieure d'explosivité: | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair: | ~28 °C |
| Température d'auto-inflammation: | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition: | Aucune donnée disponible |
| pH-Valeur: | Aucune donnée disponible |
| Viscosité cinématique: | Aucune donnée disponible |
| Hydrosolubilité: | Aucune donnée disponible |
| Solubilité dans d'autres solvants | Aucune donnée disponible |
| La vitesse de dissolution: | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | Aucune donnée disponible |
| La stabilité de la dispersion: | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Densité: | 1,057 g/cm ³ |
| Densité relative: | Aucune donnée disponible |
| Densité apparente: | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative: | Aucune donnée disponible |
| Caractéristiques des particules: | Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

En cas d'échauffement: Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2. Stabilité chimique

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Isocyanate, solution de réaction

Date de révision: 17.07.2023

Code du produit: 05168

Page 9 de 14

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent oxydant
Métaux alcalins
Métal alcalino terreux
Diméthylsulfoxyde (DMSO)
Acide nitrique

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Articles en caoutchouc
Articles en plastique

10.6. Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Toxicité aiguë

Mortel par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

| N° CAS | Substance | | | | |
|----------|----------------------------------|-------------------|--------|---|---|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 108-90-7 | chlorobenzène | | | | |
| | orale | DL50 > 2000 mg/kg | Rat | Journal of toxicology and environmental | OECD Guideline 401 |
| | inhalation vapeur | ATE 11 mg/l | | | |
| | inhalation poussières/brouillard | ATE 1,5 mg/l | | | |
| 111-92-2 | di-n-butylamine | | | | |
| | orale | DL50 550 mg/kg | Rat | Publication (1954) | Evaluation of acute oral toxicity after |
| | cutanée | DL50 768 mg/kg | Lapin | Publication (1954) | according to Draize et al. |
| | inhalation (4 h) vapeur | CL50 218 mg/l | Rat | Study report (1987) | OECD Guideline 403 |
| | inhalation poussières/brouillard | ATE 0,05 mg/l | | | |

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Isocyanate, solution de réaction

Date de révision: 17.07.2023

Code du produit: 05168

Page 10 de 14

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Expériences tirées de la pratique

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Organes concernés:

foie

reins

Information supplémentaire

corrosif

Irritant

Douleurs abdominales

Maux de tête

État narcotique

Excitation

Spasmes

Troubles gastro-intestinaux

Vomissement

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Isocyanate, solution de réaction

Date de révision: 17.07.2023

Code du produit: 05168

Page 11 de 14

| N° CAS | Substance | | | | | |
|----------|-----------------------------------|------------------|-----------|---------------------------------|---|--|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 108-90-7 | chlorobenzène | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 4,5 mg/l | 96 h | Lepomis macrochirus | ASTM Spec. Tech. Publ., 891 (Aquat.Toxic) | other: EPA-660//3-75-009 |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r mg/l 12,5 | 96 h | Pseudokirchneriella subcapitata | Chemosphere 10, 1123-1126 (1981) | Modified Algal Assay Procedure Bottle te |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 mg/l 0,59 | 48 h | Daphnia magna | Environ. Toxicol.Chem. 4, 297-305 (1985) | other: Test procedure described in the p |
| | Toxicité pour les poissons | NOEC 4,8 mg/l | 28 d | Danio rerio | Aquatic Toxicology, 16, 321-334 (1990) | OECD Guideline 210 |
| | Toxicité pour les crustacés | NOEC mg/l 0,32 | 16 d | Daphnia magna | Aquatic toxicology 6, 209-217 (1985) | other: NEN report 6501, 6502 |
| | Toxicité bactérielle aiguë | (CE50 mg/l) 140 | 0,5 h | Boue activée | J. Water Pollut. Control Fed. 60, 1850-1 | OECD Guideline 209 |
| 111-92-2 | di-n-butylamine | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 5,5 mg/l | 96 h | Oncorhynchus mykiss | Chemosphere 9, 753-762 (1980) | other: IRSA, Quaderni dell'Instituto di |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r mg/l 16,91 | 72 h | Desmodemus subspicatus | Study report (1988) | other: DIN 38412, part 9 |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 8,4 mg/l | 48 h | Ceriodaphnia dubia | Study report (1994) | other: Standard guide for conducting acu |
| | Toxicité pour les crustacés | NOEC 4,2 mg/l | 21 d | Daphnia magna | Publication (1999) | OECD Guideline 211 |

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS | Substance | Log Pow |
|----------|-----------------|-----------|
| 108-90-7 | chlorobenzène | ca. 2,855 |
| 111-92-2 | di-n-butylamine | 2,1 |

FBC

| N° CAS | Substance | FBC | Espèce | Source |
|----------|-----------------|----------|-----------------|----------------------|
| 108-90-7 | chlorobenzène | 3,9 - 23 | Cyprinus carpio | Japan. Chemicals Ins |
| 111-92-2 | di-n-butylamine | 21 | fish | United States Enviro |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Isocyanate, solution de réaction

Date de révision: 17.07.2023

Code du produit: 05168

Page 12 de 14

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

| | |
|--|--|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 2924 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (chlorobenzène, di-n-butylamine) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | III |
| Étiquettes: | 3+8 |
| Code de classement: | FC |
| Dispositions spéciales: | 274 |
| Quantité limitée (LQ): | 5 L |
| Quantité exceptée: | E1 |
| Catégorie de transport: | 3 |
| N° danger: | 38 |
| Code de restriction concernant les tunnels: | D/E |

Transport fluvial (ADN)

| | |
|--|--|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 2924 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (chlorobenzène, di-n-butylamine) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | III |
| Étiquettes: | 3+8 |
| Code de classement: | FC |
| Dispositions spéciales: | 274 |
| Quantité limitée (LQ): | 5 L |
| Quantité exceptée: | E1 |

Transport maritime (IMDG)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Isocyanate, solution de réaction

Date de révision: 17.07.2023

Code du produit: 05168

Page 13 de 14

| | |
|---|--|
| <u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u> | UN 2924 |
| <u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u> | FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (chlorobenzene, di-n-butylamine) |
| <u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u> | 3 |
| <u>14.4. Groupe d'emballage:</u> | III |
| Étiquettes: | 3+8 |
| Dispositions spéciales: | 223, 274 |
| Quantité limitée (LQ): | 5 L |
| Quantité exceptée: | E1 |
| EmS: | F-E, S-C |

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

| | |
|---|--|
| <u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u> | UN 2924 |
| <u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u> | FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (chlorobenzene, di-n-butylamine) |
| <u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u> | 3 |
| <u>14.4. Groupe d'emballage:</u> | III |
| Étiquettes: | 3+8 |
| Dispositions spéciales: | A3 A803 |
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): | 1 L |
| Passenger LQ: | Y342 |
| Quantité exceptée: | E1 |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): | 354 |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne): | 5 L |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo): | 365 |
| IATA-Quantité maximale (cargo): | 60 L |

14.5. Dangers pour l'environnement

| | |
|---------------------------------|---------------|
| DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: | Oui |
| Matières dangereuses: | chlorobenzene |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): H2 TOXICITÉ AIGUË

Informations complémentaires: P5c, E2

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Isocyanate, solution de réaction

Date de révision: 17.07.2023

Code du produit: 05168

Page 14 de 14

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 11,12.

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquide inflammable

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Corr: Corrosion cutanée

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|-------------------------|-------------------------------------|
| Flam. Liq. 3; H226 | Sur la base des données de contrôle |
| Acute Tox. 2; H330 | Méthode de calcul |
| Skin Corr. 1A; H314 | Méthode de calcul |
| Eye Dam. 1; H318 | Méthode de calcul |
| Aquatic Chronic 2; H411 | Méthode de calcul |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|------|--|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H330 | Mortel par inhalation. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)